



Royaume du Maroc

Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de
l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Agence Urbaine de Taza-Taounate

Plan d'aménagement du centre de TAMAZARET

Note de Présentation

Décret N°2.25.1015 du 18 RAJAB 1447 (08 janvier 2026) publié au bulletin
officiel N° 7475 du 29 Rajab 1447 (19 janvier 2026)

Agence Urbaine de Taza-Taounate



SOMMAIRE

TITRE	PAGE
INTRODUCTION GENERALE	<u>3</u>
APERÇU SUR LE CONTEXTE COMMUNALE	<u>4</u>
SITUATION ADMINISTRATIVE	<u>4</u>
LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	<u>5</u>
APERÇU SUR LE CONTEXTE DU CENTRE	<u>5</u>
DONNEES DEMOGRAPHIQUES	<u>5</u>
DONNEES ECONOMIQUES	<u>6</u>
LES EQUIPEMENTS	<u>7</u>
HABITAT ET MORPHOLOGIE URBAINE	<u>7</u>
PROBLEMATIQUE GENERALE DU CENTRE	<u>8</u>
PARTI D'AMENAGEMENT	<u>9</u>
LES PROJECTIONS	<u>11</u>



INTRODUCTION GENERALE

La présente note de présentation est un document qui synthétise les principes d'aménagement ainsi que les options d'aménagement pour l'établissement du projet du plan d'aménagement du centre de TAMAZART dans la commune territoriale d'AIT SAGHROUCHEN.

La commune territoriale d'Ait SAGHROUCHEN relève du cercle de Tahla, dans la province de Taza, dans la région de Taza - Al Hoceima - Taounate.

Le présent rapport a pour objectifs :

- Les principales caractéristiques du centre lié au développement socio-économiques et spatial.
- L'établissement des projections futures de la population et les besoins en équipements sur lesquels s'articules les principes d'aménagement.



APERÇU SUR LE CONTEXTE COMMUNALE

La connaissance du contexte administratif, géographique, historique, et naturel de l'aire d'étude est un élément précieux de compréhension globale du territoire. Les caractéristiques géomorphologiques, climatiques, hydrologiques déterminent les potentialités et les contraintes qui induisent une certaine logique d'exploitation et d'occupation du territoire.

a) situation administrative.

La commune territoriale d'Ait SAGHROUCHEN est créée le 1963 s'étendant sur une superficie de 237 km² elle est limitée par :

- Au Nord : par la commune urbaine de TAHLA;
- Au Sud par la commune territoriale de ZRARDA;
- A l'Ouest par la commune territoriale de SMIAA;
- A l'Est par la commune territoriale de MATRAGHANA (province de SAFROU).



b) les caractéristiques démographiques.

Le volet démographique revêt une importance particulière en permettant de mesurer la dynamique naturel et l'attractivité de la commune et de son chef-lieu.

Selon les résultats du recensement général de 1994 de 2004 et 2014, la population de la commune territoriale d'AIT SEGHROUCHEN est passée successivement de 17112 habitants à 16362 hab et à 16085 hab. Ceci dit, la commune d'AIT SEGHROUCHEN est un territoire répulsif de sa population et il est dans une situation de contreperformance démographique.

Cette diminution de la population de la commune est due principalement aux flux migratoires importants vers d'autres communes.

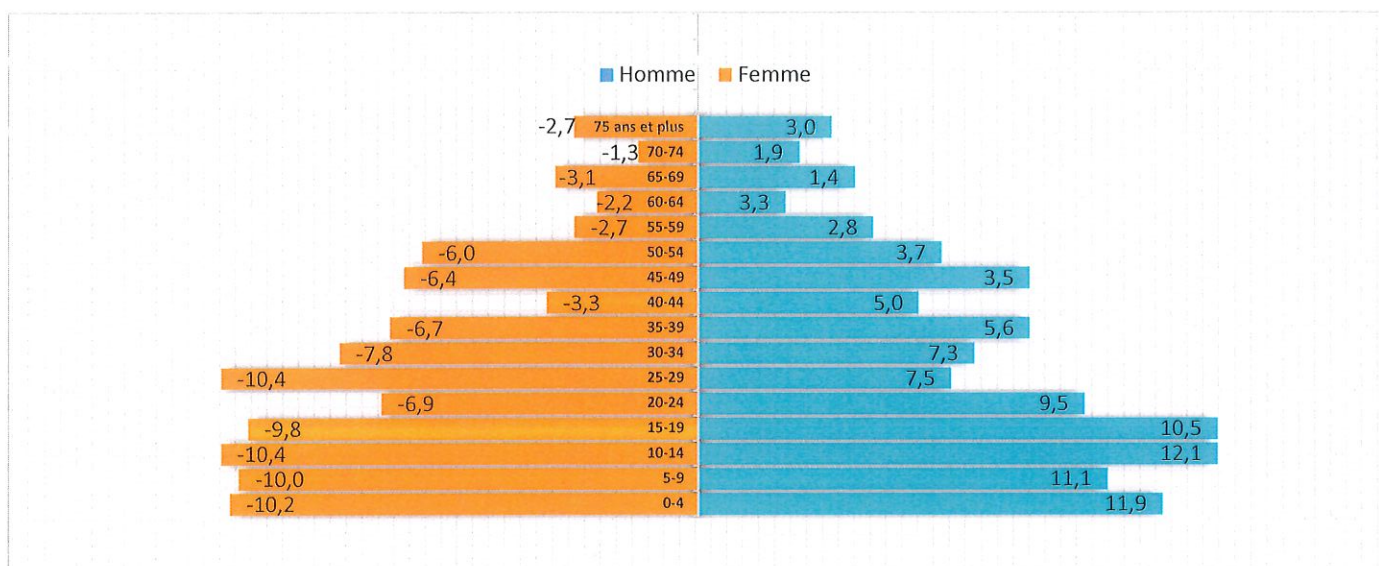
APERÇU SUR LE CONTEXTE DU CENTRE

1) Données démographiques

La population du centre de TAMAZERT se caractérise par sa jeunesse, (60.% du sexe féminin et 59.5 % du sexe masculin), qui se situe dans une tranche d'âge allant de 15 à 59 ans. Ces chiffres placent le centre de TAMAZERT parmi les centres les plus jeunes. (Voir le graphique ci dessous).



Graphique n°1 : Pyramide des âges du centre de TAMAZART.



Source : RGP 2014.

1) Données économiques

- I. Les principales activités exercées au niveau du centre de TAMAZART demeurent liées à l'agriculture. Les présentations du secteur privé et publique sont très faible pour la création d'un marché d'emploi plus large.
- II. Le secteur commercial qui concerne essentiellement la vente des produits de premières nécessités (alimentations,...), se manifeste au niveau de deux kiosques situés dans les principales entrées du centre. Le souk hebdomadaire de TAMAZART participe au développement économique du centre en desservant la plupart des communes limitrophes.



III. A part une carrière située dans le centre, l'activité industrielle moderne est quasiment absente dans le tissu économique de l'espace étudié.



2) Les équipements.

1) Equipements de superstructure

Le centre de TAMEZART dispose d'une école primaire, et des équipements non opérationnels notamment un centre de santé, un foyer féminin et une annexe du siège de la commune.

2) Equipements d'infrastructure.

Le centre de TAMEZART dispose d'un réseau viaire peu aménagé ; constitué principalement de la route provinciale N° 5101 reliant le centre à la commune territoriale de ZRARDA et la route provinciale N°5405 reliant le centre de TAMAZART à la ville de TAHLA.

Par ailleurs, selon le RGPH 2014, 75.5% est la part des ménages raccordés au réseau public de distribution d'eau courante dans le centre de TAMAZART. Cependant, il est à noter l'absence totale de la liaison des ménages au réseau d'assainissement public, ce manque est satisfait par des fosses septiques (56.4% des ménages) et autres (43.6% des ménages). Quant au réseau d'électricité, le taux des ménages raccordés aux au réseau public de distribution d'électricité est de 80.4%.

3) Habitat et morphologie urbaine.

4-1) habitat

La typologie de l'habitat du centre de TAMAZART se distingue par la prédominance de la maison marocaine avec 68.1% du parc logement du centre, suivi par le logement rural avec 31.3 % (source : RGPH 2014).

Les matériaux utilisés sont généralement la brique et le béton armé. Il existe des constructions réalisées en matériaux traditionnels locaux.



4-2) la morphologie urbaine.

Le tissu urbain du centre ; objet de l'étude ; est généralement irrégulier et moins dense, il s'agit donc de la zone d'extension du noyau initial vers le nord sur la route provinciale n°5405 vers la ville de Tahla. Le tissu est constitué d'habitations de type maisons marocaines en RDC et R+1 dispersées d'une manière spontanée et anarchique.

PROBLEMATIQUE GENERALE DU CENTRE

La problématique du centre de TAMAZART est basée sur deux niveaux :

- Au niveau économique.
 - ✓ Une structure économique basée essentiellement sur le secteur agricole.
 - ✓ La quasi-totalité des exploitations est cultivé en mode Bour ;

- ✓ Prédominance des terrains collectifs ;
 - ✓ Faiblesse du secteur d'emploi ;
 - ✓ Faiblesse des revenus mensuels ;
 - ✓ Manque des activités économiques complémentaires...
- Au niveau social.
- ✓ Une situation illégale au niveau du secteur d'instruction ;
 - ✓ Le taux d'analphabétisme très important au niveau de la population du centre 56.5% selon le RGPH 2014 ;
 - ✓ Manque des services sociaux dans le centre ;
 - ✓ Manque flagrant des équipements publics...
- Au niveau d'infrastructure.
- ✓ faiblesse du réseau public de l'eau potable ;
 - ✓ Absence d'un réseau d'assainissement ;
 - ✓ La quasi-totalité des voies du centre sont des pistes non-aménagées.



PARTI D'AMENAGEMENT

I) Options d'aménagements

Dans le cas du centre de TAMAZART, parler d'options d'aménagements consiste à définir cette agglomération dans son contexte local et le rôle qu'elle joue ou qu'elle sera appelée à jouer à l'échelle provincial et régional. A cet effet, le rôle de ce centre, comme étant le deuxième chef-lieu de la commune, est de

satisfaire les besoins de la population communale, en termes de services administratifs.

Une deuxième fonction lui est, également, attribuée à savoir qu'il abrite un ensemble de services commerciaux, vu l'existence d'un grand souk, qui est actuellement le nerf moteur de son économie ; avec tous les autres services et activités que ça entraîne. Ainsi, la nouvelle approche tente de tracer l'avenir du centre à l'échéance du plan d'aménagement par le renforcement de sa vocation actuelle, de ce fait, les principales options d'aménagements peuvent être résumées dans les points suivants :

- Le rôle administratif : en tant que deuxième chef-lieu de la commune.
- Le rôle commercial : en tant que pôle d'attraction important dans la structuration de l'espace communal.

Les grandes options spatiales à préconiser par le plan d'aménagement consistent à :

- La mise à niveau du centre au niveau de l'ensemble de ses composantes urbaines.
- L'ouverture de nouvelles zones d'urbanisation par l'extension de son périmètre d'aménagement et donner aux pouvoirs locaux un outil pour la gestion urbaine rationnelle.



II) Présentation du plan d'aménagement.

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement où le centre connaîtra une dynamique plus importante, grâce à la programmation d'une plus grande capacité d'accueil au niveau de son parc logement. Ce qui entraînera un changement dans la typologie d'habitat.

Par ailleurs, cette structuration de l'espace n'obéit pas à une projection démographique en termes de besoins en terrains à urbaniser. Mais plutôt à une mise en cohérence du centre afin de remédier à un ensemble de dysfonctions d'ordre spatial et fonctionnel des différentes entités urbaines à l'intérieur de ce centre.

LES PROJECTIONS

❖ Projections démographiques

Selon les données du RGPH 2014, la population du centre est de 867 habitants et 163 ménages soit une taille moyenne de 5.3 individu par ménage.

Tableau n°1 : Estimation de la population dans l'horizon 2034. (Selon la variante retenue)

années	2022	2024	2026	2028	2030	2032	2034
populations	939	958	977	997	1017	1037	1058
ménages	177	159	184	188	192	196	200



❖ les projections spatiales.

Désignation	Superficies total (m2)	% du Total
Zone d'habitat		
Economique	567238	66.9
Habitat mono-familial	280172	33.1
Total	847410	100
Equipements		
Administratifs	939	1.3
Enseignement	30327	41.0
Santé	1038	1.4
Socioculturels	19052	25.7
Culte	2427	3.3
Espaces verts	10114	13.7
Terrain de sportif	10130	13.7
Total	129891	100
Autres utilisations		
Réserve Agricole	753812	85.4
souk	15709	1.8
Réserve de boisement	51775	5.9
Zone d'activité	19441	2.2
Zone non aedificandi	42105	4.8
Total	882842	100
Places	3825	17.5
Parkings	18056	82.5
Périmètre d'aménagement	2258243 m ²	



1. Les Equipements

▪ Voies carrossables

Désignation	Emprise (m)	Observations
RUE N°1 (RP n°5401)	30	Existante à élargir
RUE N°2 (RP n°5401)	30	Existante à élargir
RUE N°3	15	A créer
RUE N°4	20	A créer
RUE N°5	20	A créer
RUE N°6	15	A créer
RUE N°7	15	A créer
RUE N°8	15	A créer
RUE N°9	15	A créer
RUE N°10	15	A créer
RUE N°11	15	A créer
RUE N°12	15	A créer
RUE N°13	15	A créer
RUE N°14	15	A créer
RUE N°15	15	A créer
RUE N°16	20	A créer



RUE N°17	15	A créer
RUE N°18	15	A créer
RUE N°19	15	A créer
RUE N°20	15	A créer
RUE N°21	20	A créer
RUE N°22	15	A créer
RUE N°23	15	A aménager
RUE N°24	15	A créer

▪ Parkings

Dénomination	Superficie (m2)	Observation
PK1	1298	A créer
PK2	2089	A créer
PK3	1098	A créer
PK4	2040	A créer
PK5	3707	A créer
PK6	2863	A créer
PK7	1161	A créer
PK8	1320	A créer
PK9	2133	A créer



▪ Espaces verts

Dénomination	Superficie m2	observation
EV1	15372	A créer
EV2	10114	A créer
EV3	380	A créer
EV4	6808	A créer
EV5	6755	A créer
EV6	380	A créer
EV7	380	A créer

▪ Places

Dénomination	Superficie (m2)	Observation
PL	3825	A créer



▪ Sante.

Equipements	Dénomination	Superficie m2	observation
S	Centre de sante	1039	Existante

▪ Enseignements.

Equipements	Dénomination	Superficie m2	observation
EPI	Ecole primaire	11899	A créer
EC	Collège	18429	Existant
CFP	Centre de formation professionnelle	540	A créer

▪ Administration.

Equipements	Dénomination	Superficie m2	observation
A	Local administratif communal	938	Existant à élargir

▪ Equipements socio-culturels.

Equipements	Dénomination	Superficie m2	observation
SC1	Jardin d'enfant	1980	A créer
SC2	Dar Taliba	2733	A créer
SC3	Dar Talib	2233	A créer
SC4	Maison de jeunes	4999	A créer
SC5	Foyer féminin	2601	A créer
SC6	Médiatique	2975	A créer

▪ Equipements sportifs.

Equipements	Dénomination	Superficie m2	observation
SP1	Terrain de sport de proximité	6554	A créer
SP2	Terrain de sport de proximité	3576	A créer

▪ Equipements de transport.

Equipements	Dénomination	Superficie m2	observation
HR	Halte routière	3665	A créer

▪ Equipement de commerce.

Equipements	Dénomination	Superficie m2	observation
-------------	--------------	---------------	-------------



Souk	Souk hebdomadaire	15710	A créer
CC	Centre commercial	1098	A créer

▪ Equipement de culte.

Equipements	Dénomination	Superficie m2	observation
M1	Mosquée+ Ecole d'enseignement traditionnel	1917	Existant à élargir
M2	Mosquée	1583	A créer
C	Cimetière	352	Existant à élargir

